

Paris, le 31 mai 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Oubliés de la République...

La feuille de route 2015 de la Conférence Environnementale acte un soutien financier exceptionnel de l'État sur les années budgétaires 2015/2017 en faveur du transport combiné, de 10 millions d'euros par an, s'ajoutant à l'aide annuelle dite « aide à la pince ». Accord signé publiquement le 17 novembre 2015, lors de l'AG du GNTC, entre l'État, le GNTC et le CAF. Le montant total de ces deux aides (30 millions par an) sur cette période est donc de 18 € TTC par manutention, montant équivalent à celui de la période 2010/2012.

A ce jour, les opérateurs, ferroviaires et fluviaux, n'ont toujours pas reçu le paiement de cette aide exceptionnelle pour 2014 !!! De plus, ils sont très inquiets concernant le paiement de l'aide annuelle pour les trafics de 2015. Constatant la fragilité de la filière et les problèmes de trésorerie des entreprises, le GNTC demande à l'État de tenir ses engagements en versant ces aides immédiatement.

Nous savons que la DGITM est en première ligne sur ce dossier et fait son maximum pour aboutir, mais cela ne suffit pas. Le GNTC interpelle directement **la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer** pour débloquer cette situation. Il en va de la pérennité des Entreprises (Opérateurs et Transporteurs), de la compétitivité même du Transport Combiné et de la sauvegarde des **emplois** de cette filière.

Les cinq premiers mois 2016 sont financièrement catastrophiques à cause principalement des mouvements sociaux du Groupe SNCF et d'une piètre qualité du service ferroviaire. Le GNTC s'alarme des effets collatéraux que vont subir ses adhérents, un choc brutal dont ils n'avaient pas besoin. Il déplore cette situation qui menace sa filière. Qui va payer les dégâts ?...

Dans notre belle DEMOCRATIE, il y a « les grands **Diseux** et les petits **Faiseux** » ...

Les « **Diseux** », des orateurs intarissables aux discours sans faille sur l'Environnement et le Développement Durable et ses avantages induits mais qui ne restent que des paroles... Et ce en dépit des accords formellement signés le 17 novembre dernier.

Et les « **Faiseux** » ces Entrepreneurs, les vrais acteurs, se battant au quotidien pour développer ce mode de transport vert, qui malheureusement se sentent très abandonnés par l'État...

En cette semaine européenne du développement durable, il est temps pour l'État de respecter, **enfin**, ces engagements !...

Dominique DENORMANDIE, Président du GNTC.

A propos du GNTC :

Le **Groupement National des Transports Combinés** est une organisation professionnelle créée en 1945, qui accueille la quasi-totalité des entreprises, qu'il s'agisse :

- ☞ de transporteurs routiers de toutes tailles et de toutes spécialités, pratiquant le Transport Combiné,
- ☞ d'opérateurs - ferroviaires et fluviaux - de transport combiné exploitant cette technique.
- ☞ d'acteurs de la filière du transport combiné (aménagement et construction de terminaux, constructeurs de caisses mobiles.....).

Contact : Jean-Yves PLISSON, Délégué Général - Tél : 01.42.93.53.88.